

Les priorités du GUE/NGL en matière de migration et d'asile :

- élaborer une stratégie cohérente et globale pour la migration légale et abandonner la stratégie unique de fermeture poursuivie jusqu'à présent ;
- garantir l'égalité de traitement au niveau des droits économiques, culturels et sociaux et reconnaître les droits civiques et politiques, y compris le droit de vote et la participation politique ;
- lutter contre l'expansion de « l'Europe forteresse » : le GUE/NGL s'oppose à l'externalisation des frontières européennes par la coopération avec les pays tiers, à la conclusion d'accords de réadmission, au développement de technologies de surveillance des frontières et à la rétention administrative des migrants ;
- œuvrer pour un régime d'asile européen commun garantissant à tous les hommes, à toutes les femmes et à tous les enfants qui demandent l'asile en Europe un traitement juste, humain et égal ;
- œuvrer pour une plus grande solidarité envers les réfugiés : le GUE/NGL soutient les politiques de réinstallation et s'oppose au règlement « Dublin » en vertu duquel le premier pays d'entrée est l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile ;
- lutter contre la criminalisation des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés : le GUE/NGL s'oppose à l'utilisation de toute terminologie ou réglementation définissant les migrants comme des criminels, y compris au nouveau règlement « Eurodac » qui donne aux autorités répressives l'accès aux empreintes des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Les députés du groupe GUE/NGL du Parlement européen membres de la commission des libertés civiles, de justice et des affaires intérieures



K. TRIANTAPHYLIDIS
(CY) Coordinateur



Cornelia ERNST
(DE)



Cornelis DE JONG
(NL)



Marie-Christine VERGIAT
(FR)

Pour en savoir plus sur les informations contenues dans ce dépliant, veuillez contacter Amandine Bach :

amandine.bach@europarl.europa.eu

Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique
Parlement européen
rue Wiertz 43, B-1047 Bruxelles
T +32-(0)228-42683
F +32-(0)228-41774

Réalisé par l'unité Communications du Groupe GUE/NGL :
GUENGL-Communications@europarl.europa.eu
Photos: Insani Yardim Vakfi, Kate Thomas – IRIN
Conception: Dominique Boon
Impression: Dossche Printing
© GUE/NGL – Bruxelles 2014
Imprimé sur papier recyclé



Pour une politique migratoire respectueuse et responsable



GUE/NGL
www.guengl.eu

GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE / GAUCHE VERTE NORDIQUE
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN



GUE/NGL
www.guengl.eu

GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE / GAUCHE VERTE NORDIQUE
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN

Le respect des droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile

De tous temps, les populations fuyant les persécutions ont franchi les frontières en quête de sécurité et d'une vie meilleure. D'après les Nations unies, il y a 214 millions de migrants à travers le monde, soit 3 % de la population mondiale. En 2011, on comptait 15,2 millions de réfugiés dans le monde, dont la moitié était des femmes. Bien que les migrants en Europe aient apporté d'innombrables contributions positives aux sociétés européennes sur le plan économique, culturel et social, l'Union et ses États membres associent de plus en plus la migration à la criminalité et à la politique de sécurité. Une telle approche ne fait qu'alimenter la xénophobie et entraîne la discrimination et la marginalisation des migrants.

Le groupe GUE/NGL rejette l'approche répressive de l'Union vis-à-vis de la migration. Nous considérons que l'Europe a un devoir historique d'instaurer une politique migratoire exhaustive et raisonnable garantissant le respect des droits de l'homme. Nous soutenons l'harmonisation des régimes d'asile dans l'Union comme un moyen d'adopter les normes les plus protectrices possibles pour les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Les défis

Depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam en 1999, les États membres ont décidé d'élargir les compétences de l'Union de sorte qu'elle puisse élaborer des règles contraignantes dans la quasi-totalité des domaines de la politique migratoire et d'asile. Si les règles en matière de liberté de circulation ont été assouplies pour les citoyens européens dans l'Union avec la création de l'espace Schengen, dans le même temps, les frontières extérieures de l'Union ont été consolidées et des règles complexes et restrictives régissant les conditions d'entrée et de séjour ont été instaurées. En conséquence, les migrants de pays tiers rencontrent de plus en plus de difficultés pour entrer dans l'Union en toute légalité, en particulier ceux provenant de pays en développement qui ne disposent pas de programmes visant à faciliter la délivrance de visas.

Dans la mesure où l'Union ne fournit pas les voies légales permettant d'accéder aux procédures d'asile, de plus en plus de migrants, y compris des demandeurs d'asile, n'ont généralement pas d'autre choix que d'entreprendre un voyage périlleux pour entrer en Europe. Alors que les politiques européennes devraient garantir des conditions

d'accueil appropriées aux migrants et aux demandeurs d'asile, elles font au contraire des milliers de victimes chaque année: entre 1998 et 2012, plus de 16 000 personnes auraient péri en tentant de migrer vers l'Union européenne.

Toutefois, cette approche répressive de la migration adoptée par l'Union n'a pas pour unique effet d'empêcher les migrants de franchir les frontières européennes, elle a également des répercussions sur la manière dont les autorités traitent les migrants au moment de leur rétention administrative. La rétention de migrants est désormais systématique: dans l'Union et à ses frontières, les centres de rétention se sont multipliés en passant de 324 en 2000 à 473 en 2012. En 2012, 570 660 demandeurs d'asile étaient retenus sur le territoire de l'Union et 252 785 ont été renvoyés dans leur pays. De plus, l'Union ne cesse d'encourager, de financer et de promouvoir la rétention de migrants dans les États voisins sans être en mesure de vérifier si les personnes placées en rétention disposent d'une protection juridique adéquate ou de veiller à ce que leurs droits de l'homme sont respectés.

Par ailleurs, les pays tiers subissent de plus en plus de pressions visant à les faire signer des accords de réadmission pour leurs ressortissants, ainsi que pour tout migrant ayant transité par leur territoire, en échange d'accords de coopération avec l'Union, par exemple l'assouplissement du régime des visas ou l'aide au développement. Ces accords répondent à des conditions qui ne tiennent pas compte des besoins locaux ou des causes de la migration mais qui répondent davantage aux préoccupations de l'Union en matière de sécurité. Ils ne proposent aucun avantage substantiel pour la population locale, mais en revanche transforment les autorités des pays tiers en avant-postes de la gestion de la migration vers l'Union autorisant uniquement des formes d'immigration restrictives, temporaires et extrêmement sélectives.

Les pays européens font également preuve d'un manque d'engagement pour réinstaller les réfugiés: sur les 80 000 réfugiés réinstallés chaque année, seuls 5 000 le sont en Europe.

En dépit des directives européennes en vigueur en matière d'asile, les demandeurs d'asile ne bénéficient pas de conditions égales dans les différents États membres. Bien que la question d'un régime d'asile européen commun ait été soulevée en 1999, nous devons encore établir une véritable politique en matière d'asile concernant les droits des demandeurs d'asile et le principe de solidarité.



Notre campagne contre la forteresse Europe

Le GUE/NGL s'oppose depuis longtemps à la construction de « l'Europe forteresse » et œuvre au cœur de la campagne « No-Fortress Europe » pour mettre en avant les aspects positifs de l'immigration et proposer des politiques fondées sur la libre circulation des personnes et qui favorisent les droits de l'homme.

En coopération avec des ONG, les députés européens du groupe GUE/NGL ont maintes fois formulé des préoccupations quant au montant du budget de l'Union utilisé pour mettre en place l'agence européenne pour la gestion des frontières extérieures (Frontex) en 2005. Les députés européens du GUE/NGL sont également préoccupés par l'utilisation des fonds européens pour développer les systèmes de surveillance des frontières.

Notre groupe a été parmi les premiers à dénoncer les conditions inhumaines de rétention des migrants et les violations récurrentes des droits fondamentaux qui ont cours dans les centres de rétention en Europe. Notre groupe a organisé la toute première mission d'une délégation du Parlement européen dans un centre de rétention provisoire à Lampedusa en 2005. Depuis lors, de nombreuses visites dans des centres de rétention ont été organisées. Pour de nombreux députés européens, ces visites sont leur première expérience de la réalité de la rétention des migrants et nombre d'entre eux sont choqués et émus par ce qu'ils voient. Pour notre groupe, cette visite a confirmé ce que nous dénonçons depuis longtemps: la rétention administrative de migrants est inacceptable sur le plan juridique et moral puisqu'elle suppose d'enfermer des personnes qui n'ont commis aucune infraction pénale!